



**PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr)

**Effectuer  
une démarche  
administrative  
en ligne**



**DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES DE SUBVENTION  
DETR**

\*\*\*\*\*

**EXERCICE 2021**

**Guide pratique "utilisateur"**

## SAISIR UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DETR

### PRÉAMBULE

- Pour bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités du site "démarches simplifiées", votre navigateur doit avoir été mis à jour depuis moins de 2 ans
- Si vous en avez la possibilité, il est préférable de vous connecter au site avec le navigateur **Mozilla**.
- Dans le cas où vous ne recevriez pas les mails automatiques, il convient de vérifier dans vos indésirables (« spams »). Ce problème pourrait provenir du logiciel de messagerie qui classe directement le message parmi les spams.  
Pour y remédier, il convient de prendre contact avec votre service informatique ou l'entreprise qui effectue la maintenance de vos logiciels.
- **Compte tenu des éléments énoncés ci-dessus, il est vivement recommandé de vous connecter de manière régulière à la plate-forme pour vérifier l'état d'avancement de votre dossier et notamment pour prendre connaissance des demandes de pièces complémentaires formulées par le service instructeur.**

### CONNEXION À L'APPLICATION

Sur le site internet de la Préfecture, à l'adresse suivante :

<http://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Concours-financiers-et-dotations/Dotation-d-Equipement-des-Territoires-Ruraux-DETR>

vous trouverez les liens qui vous permettront d'accéder à la saisie des dossiers selon l'arrondissement dont relève votre collectivité.

Puis, vous aurez le choix entre le lien correspondant au maintien en 2021 d'un dossier déposé au titre de 2020 mais non retenu, et entre le dépôt d'une nouvelle demande au titre de 2021.

#### **Pour l'arrondissement de GUERET :**

maintien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/arrondissement-gueret-detr-maintien-d-un-dossier-depose-en-2020-sur-l-exercice-2021>

2021 : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/arrondissement-gueret-demande-de-subvention-detr-exercice-2021>

#### **Pour l'arrondissement d'AUBUSSON :**

maintien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/arrondissement-aubusson-detr-maintien-d-un-dossier-depose-en-2020-sur-l-exercice-2021>

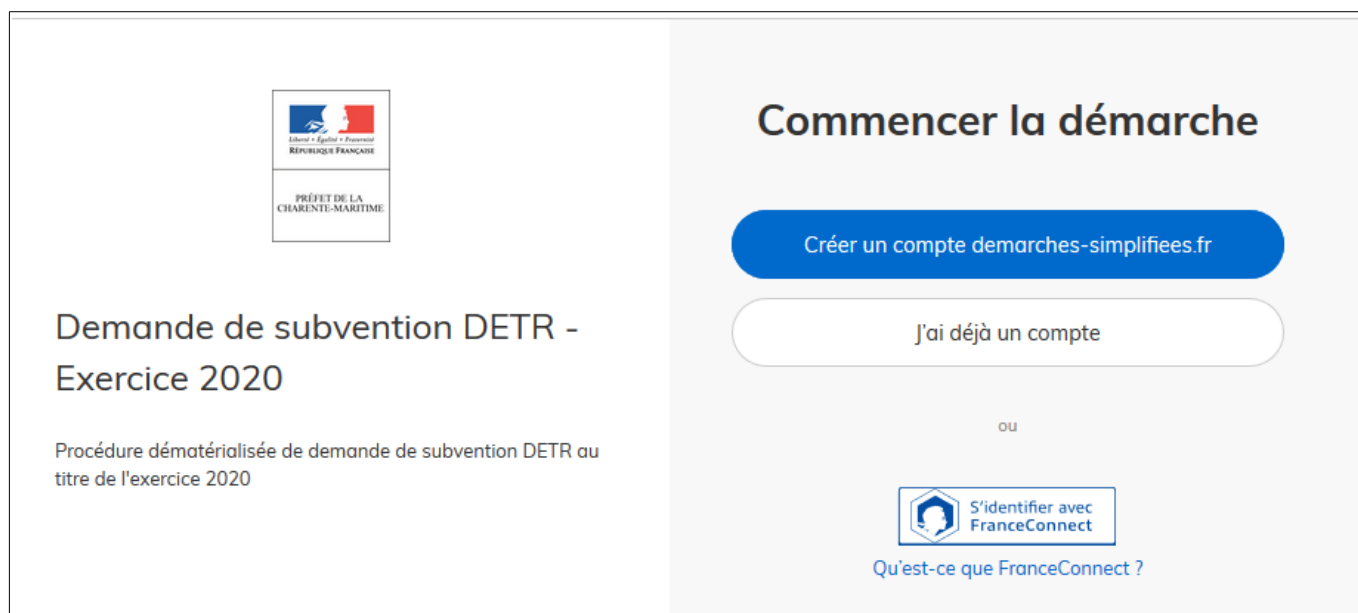
2021 : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/arrondissement-aubusson-demande-de-subvention-detr-exercice-2021>

**Un mail vous parviendra pour vous prévenir de la mise en service de ces liens.**

La page ci-dessous vous propose de vous connecter avec un identifiant et un mot de passe :

**(Les exemples étant donnés à titre d'information, ne pas tenir compte de l'année d'exercice indiquée).**

➤ **Vous devrez, dans un premier temps, vous créer un compte si ce n'est pas déjà fait**



The screenshot shows a web interface for the 'Demande de subvention DETR - Exercice 2020' in Charente-Maritime. On the left, there is a logo for the 'PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME' and the text 'Demande de subvention DETR - Exercice 2020' and 'Procédure dématérialisée de demande de subvention DETR au titre de l'exercice 2020'. On the right, under the heading 'Commencer la démarche', there are two buttons: a blue button labeled 'Créer un compte demarches-simplifiees.fr' and a white button labeled 'J'ai déjà un compte'. Below these is the word 'ou' and a 'S'identifier avec FranceConnect' button, with a link 'Qu'est-ce que FranceConnect ?' underneath.

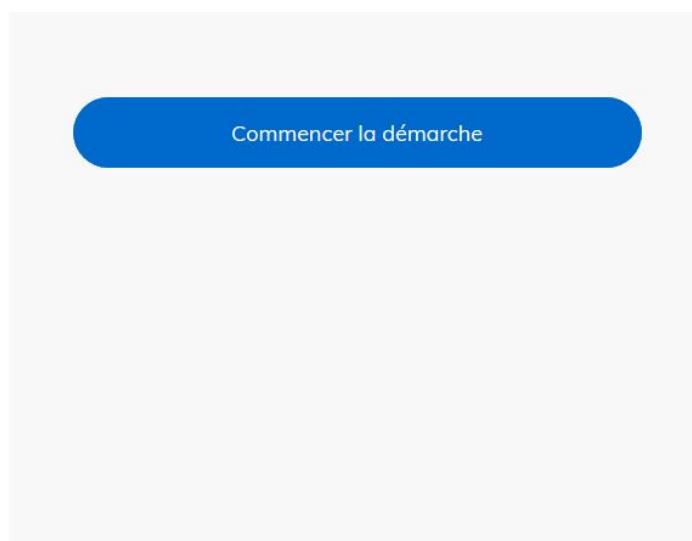
Si votre compte a déjà été créé, la page ci-dessous apparaît



## Demande de subvention DETR - Exercice 2020

Procédure dématérialisée de demandes de subvention au titre de l'exercice 2020 :

\* Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)



The screenshot shows a single blue button with the text 'Commencer la démarche' centered on it.

## ÉTAPES PRÉALABLES À LA SAISIE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Une fois connecté, il faut vous identifier avec  **votre n° SIRET**  puis cliquer sur

Valider

The screenshot shows a web form titled "Identifier votre établissement". On the left, there is the logo of the French Republic and the text "PRÉFÈTE DE LA CREUSE". The main heading is "Demande de subvention DETR - Exercice 2020". Below this, it states "Procédure dématérialisée de demandes de subvention au titre de l'exercice 2020 : \* Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)".

On the right, there is a section "Identifier votre établissement" with the instruction: "Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche." A text input field contains the number "17230001400013". Below this, it says: "Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez [entreprise.data.gouv.fr](http://entreprise.data.gouv.fr) ou renseignez-vous auprès de votre service comptable." A blue button labeled "Valider" is highlighted with a red rectangle.

At the bottom, there are two columns of contact information:

- Cette démarche est gérée par :**  
Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial (DCAT)  
Bureau du Soutien à l'Investissement Territorial (BSIT)  
Place Louis Lacrocq BP 79  
23011 GUERET cedex
- Poser une question sur votre dossier :**  
Par email : [pref-bsit@creuse.gouv.fr](mailto:pref-bsit@creuse.gouv.fr)  
Par téléphone : Mme PATIES : 05.55.51.59.41 / M. LEGAY : 05.55.51.59.43  
Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Below the contact info, it says "Conservation des données : Dans démarches-simplifiées.fr : 24 mois / Par l'administration : 24 mois".

Après avoir entré le numéro SIRET et cliqué sur le bouton "valider" un récapitulatif des informations récupérées auprès de l'INSEE ou d'infogreffe s'affiche à l'écran.

The screenshot shows a summary page titled "Informations sur l'établissement". It states: "Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement. Ces informations seront jointes à votre dossier."

The main content is a box with the title "PREFECTURE DE LA CREUSE" and a list of details:

- Siret : 17230001400013
- Forme juridique : Service déconcentré de l'État à compétence (inter) départementale
- Libellé NAF : Administration publique générale
- Code NAF : 8411Z
- Date de création : 01 mars 1983
- Effectif organisation : 100 à 199 salariés
- Code effectif : 22
- Numéro TVA intracommunautaire : FR52172300014
- Adresse : PREFECTURE DE LA CREUSE PL DE LA PREFECTURE BP 79 23011 GUERET CEDEX FRANCE
- Capital social :

Below the list, there is a link: "Autres informations sur l'organisme sur « [entreprise.data.gouv.fr](http://entreprise.data.gouv.fr) »".

At the bottom, there are two buttons: "Utiliser un autre numéro SIRET" and "Continuer avec ces informations". The "Continuer avec ces informations" button is highlighted with a red rectangle.

Parallèlement, un mail automatique vous est envoyé sur votre adresse mail vous indiquant : « vous avez commencé à remplir un dossier pour la démarche « Demande de subvention DETR – exercice 2021 » (en mode brouillon)

Poursuivez votre saisie en cliquant sur " **Continuer avec ces informations** ".

## COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

L'écran suivant vous permet de commencer la saisie des champs du formulaire de la demande de subvention.

**Les champs dotés d'un \*, sont obligatoires. Vous ne pourrez pas déposer votre dossier sans les avoir complétés.**

La saisie de votre demande de subvention s'effectue en suivant les champs et les explications données sous le titre des champs, le cas échéant.

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de la collectivité \*

(ex : GUERET)

Arrondissement \*

Nom de la communauté de communes d'appartenance \*

Canton \*

Adresse postale \*

Adresse mail \*

ATTENTION ! il s'agit du même mail que celui utilisé au moment de la création de votre compte (ce mail va servir pour tous les échanges de messagerie)



L'adresse mail à renseigner recevra l'ensemble des notifications de la plateforme. Choisissez de préférence une adresse générique de manière à ce que plusieurs personnes puissent y avoir accès si besoin.

Une fois le formulaire renseigné, vous devez insérer les pièces-jointes à votre dossier de demande.



Il ne peut y avoir qu'une seule pièce jointe par rubrique. Aussi, si vous souhaitez déposer des pièces complémentaires, vous disposez d'une rubrique en fin de formulaire « Autre(s) pièce(s) utile(s) » qui permet de télécharger les documents supplémentaires que vous souhaitez.

**Vous êtes invités à télécharger les pièces jointes une par une en cliquant sur " enregistrer " à chaque ajout** car la capacité maximale par pièce jointe est de 20 Mo. Si l'ensemble des pièces dépasse cette capacité au moment de cliquer sur le bouton " enregistrer ", il y a un risque de blocage.

## Pièces jointes

Pour certaines rubriques, un modèle de document doit être téléchargé et complété avant d'être intégré en tant que pièce jointe : plan de financement prévisionnel et attestation de non-commencement d'opération

### Plan de financement prévisionnel \*

Doivent figurer le total des dépenses ainsi que les recettes

Veuillez télécharger, remplir et joindre [le modèle suivant](#)

Aucun fichier sélectionné.

### Attestation de non commencement et de compétence \*

Veuillez télécharger, remplir et joindre [le modèle suivant](#)

Aucun fichier sélectionné.

## FINALISATION DE LA SAISIE DU FORMULAIRE

A la fin de la saisie vous pouvez choisir [d'enregistrer votre brouillon](#) ou de [déposer le dossier](#).

**Enregistrer un brouillon :** permet de sauvegarder le dossier.

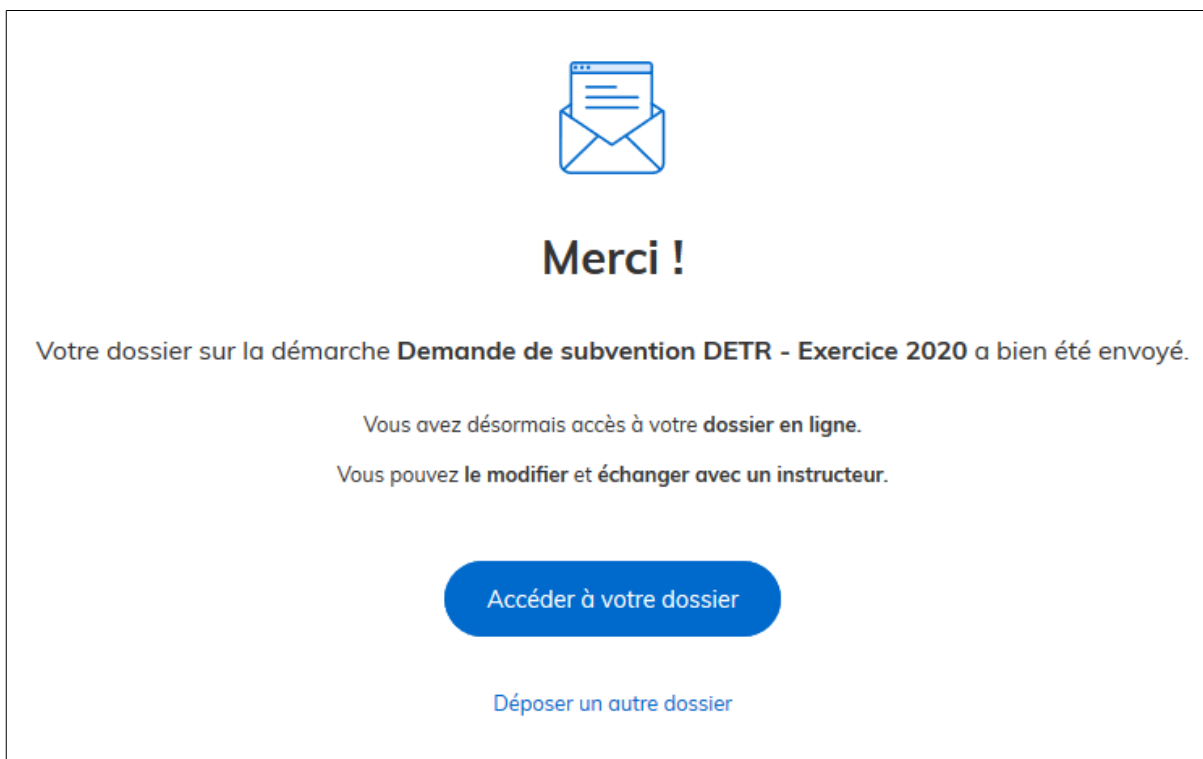
Toutefois, à ce stade, les services de la préfecture n'ont pas connaissance de votre dossier initié sur la plateforme.

Le brouillon est accessible et peut être complété à tout moment. Pour ce faire, il suffira de cliquer sur le lien contenu dans le mail relatif à ce brouillon que vous recevrez, une fois un dossier initié.

Déposer le dossier

**Déposer le dossier** : une fois renseigné l'ensemble des champs obligatoires, vous pouvez déposer votre dossier, et ce, même si toutes les pièces nécessaires à la complétude n'ont pas été jointes. Le fait de déposer votre dossier permettra aux services de la préfecture de vous accompagner dans sa construction.

Lorsque votre dossier sera déposé, la page ci-dessous s'affiche



The image shows a confirmation screen with a blue envelope icon at the top. Below it, the text reads "Merci !" in a large font. Underneath, it says "Votre dossier sur la démarche Demande de subvention DETR - Exercice 2020 a bien été envoyé." followed by "Vous avez désormais accès à votre dossier en ligne." and "Vous pouvez le modifier et échanger avec un instructeur." At the bottom, there are two buttons: a large blue button labeled "Accéder à votre dossier" and a smaller blue link labeled "Déposer un autre dossier".

Vous recevrez également par mail un accusé de réception automatique qui vous autorise à signer les devis et les marchés

Toutefois cette autorisation ne vaut pas promesse de subvention ni même confirmation de l'éligibilité de votre dossier.

Cet accusé de réception contient le numéro du dossier.

Vous pouvez également retrouver ce numéro en cliquant sur « Dossiers »



The image is a screenshot of a web interface. At the top left is the logo for "demarches-simplifiees.fr". In the center, the word "Dossiers" is highlighted with a red box. To the right, there is a user profile icon and a blue "Aide" button. Below this is a section titled "Mes dossiers". Underneath, there is a table with columns: "N° dossier", "Démarche", "Statut", and "Mis à jour". A red arrow points to the first row of the table, which contains the following data: a folder icon, the number "1005337", the text "démarche en test Demande de subvention DETR - Exercice 2020", a grey button labeled "brouillon", the date "23 octobre 2019 15:17", and a button labeled "Actions" with a dropdown arrow.

N° dossier	Démarche	Statut	Mis à jour
 1005337	démarche en test Demande de subvention DETR - Exercice 2020	brouillon	23 octobre 2019 15:17

## ACCÉDER AU SUIVI DE VOTRE DOSSIER

Tous les dossiers saisis sur le site " démarches simplifiées " sont consultables à tout moment en se connectant sur la démarche concernée avec votre email et votre mot de passe.  
En cas de multiples dossiers, le numéro de dossier vous aidera à y accéder rapidement.

Demande de subvention DETR - Exercice 2020  
Dossier n° 959419 - Déposé le 10 octobre 2019

en construction

Inviter une personne à modifier ce dossier

Modifier mon dossier

Résumé

Demande

Messagerie

en construction ▶ en instruction ▶ terminé

Votre dossier est en construction. Cela signifie que **vous pouvez encore le modifier**.  
Vous ne pourrez plus modifier votre dossier lorsque l'administration le passera « en instruction ».

**Vous avez une question ?** Utilisez la messagerie pour [contacter l'administration directement](#).

### Dernier message

Email automatique le 10 octobre à 20 h 24

[Demandes de subvention DETR 2020 : votre dossier N°959419 a été bien reçu]

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE VOTRE DEMANDE DETR 2020**

Bonjour,

La préfecture de la Creuse vous confirme la bonne réception de **votre dossier n°959419**, concernant l'opération suivante :

x

A tout moment, vous pouvez consulter le contenu de votre dossier et les éventuelles demandes d'informations complémentaires des services de la préfecture, à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/959419>

Conformément à l'article R. 2334-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est désormais possible de commencer la réalisation de votre opération étant précisé que les dépenses relatives aux travaux qui ont été engagées antérieurement à la date de réception de votre demande ne pourront pas être prises en compte.

**Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception ne préjuge ni du caractère complet du dossier ni de son éligibilité et qu'il ne vaut pas promesse de subvention.**

Le Bureau du Soutien à l'Investissement Territorial est à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Bien cordialement

Résumé

Cet onglet fait apparaître le message d'accusé réception de votre dossier ; **ce premier message vous permet de commencer les travaux en signant soit les devis soit les marchés.**



Demande

Cet onglet vous permet d'accéder à votre demande et éventuellement de la compléter.

Modifier mon dossier

Le bouton vous permet d'accéder directement à votre dossier.

Messagerie

Cet onglet vous donne accès à l'ensemble des messages échangés avec le service instructeur

## ACCÉDER À TOUS VOS DOSSIERS



En cliquant sur le logo "démarches simplifiées" ou sur "dossiers" situés en haut de votre page, vous avez accès à tous les dossiers que vous avez déposés.



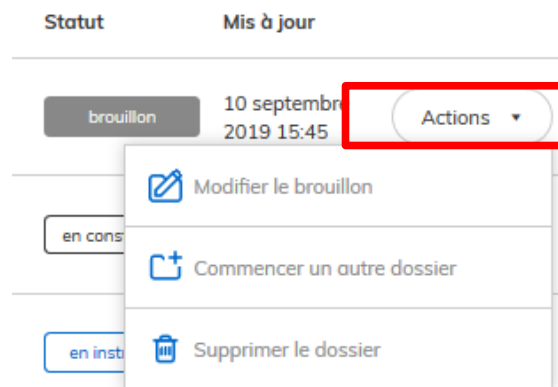
Une liste des dossiers s'affiche.

Mes dossiers				
N° dossier	Démarche	Statut	Mis à jour	
813945	démarche en test Demande de subvention DETR - Exercice 2020	en construction	10 septembre 2019 13:51	Actions ▾
170842	Demande de subvention DETR - Exercice 2019 test	en instruction	02 juillet 2019 16:13	
170843	Demande de subvention DETR - Exercice 2019 test	refusé	26 décembre 2018 11:43	
170773	Demande de subvention DETR - Exercice 2019 test	en instruction	21 décembre 2018 17:18	
175082	demande de subvention conjointe DETR et DSIL - Exercice 2019 test	refusé	20 novembre 2018 16:30	
175115	demande de subvention conjointe DETR et DSIL - Exercice 2019 test	accepté	20 novembre 2018 16:30	
174897	demande de subvention conjointe DETR et DSIL - Exercice 2019 test	accepté	20 novembre 2018 16:30	
167058	Demande de subvention DETR - Exercice 2019 test	accepté	20 novembre 2018 16:30	
177730	DETR : Maintien d'un dossier déposé en 2018 sur l'exercice 2019 - test	en instruction	20 novembre 2018 16:29	
177684	DETR : Maintien d'un dossier déposé en 2018 sur l'exercice 2019 - test	en instruction	20 novembre 2018 16:29	

## Définition des différents statuts :

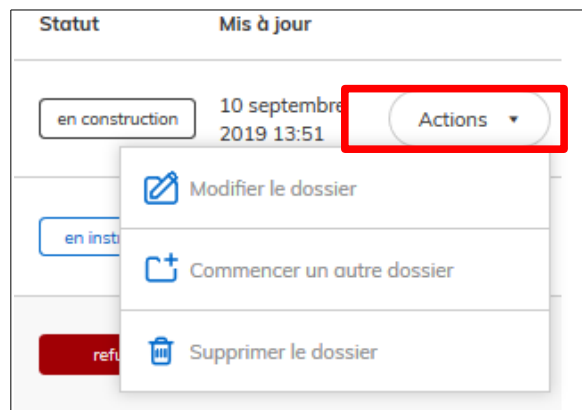
### ➤ **Brouillon**

- Dossier modifiable qui peut être complété ou supprimé en cliquant sur " actions "
- Dossier dont le service instructeur n'a pas connaissance

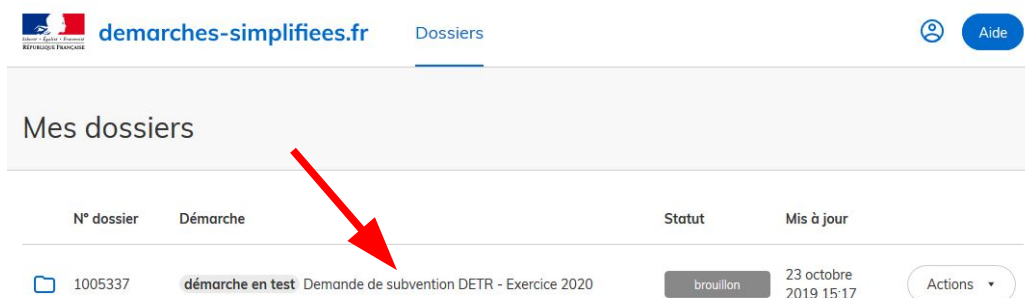


### ➤ **En construction**

- Le dossier passe " en construction " une fois que vous avez cliqué sur " déposer le dossier "
- Dossier modifiable qui peut être complété ou supprimé en cliquant sur " actions "



Pour modifier votre dossier, vous pouvez aussi directement cliquer sur le dossier sans passer par la fonction « Actions ».



### ➤ **En instruction**

A ce stade, le dossier a été déclaré complet par le service instructeur. Il n'est plus modifiable. Si des pièces complémentaires doivent être transmises, il faudra utiliser l'onglet "messagerie".

**Onglet « messagerie »**

Un onglet "messagerie" est à votre disposition sur la plate-forme. Cette messagerie vous permet d'échanger avec les services de la préfecture. Elle peut notamment vous permettre de faire état des éventuelles difficultés rencontrées.

La préfecture vous informera des pièces manquantes à la complétude de votre dossier par l'intermédiaire de cette messagerie.

**Aucun courrier n'étant transmis, il conviendra de vous connecter régulièrement à la plate-forme pour connaître l'état d'avancement de votre dossier.**

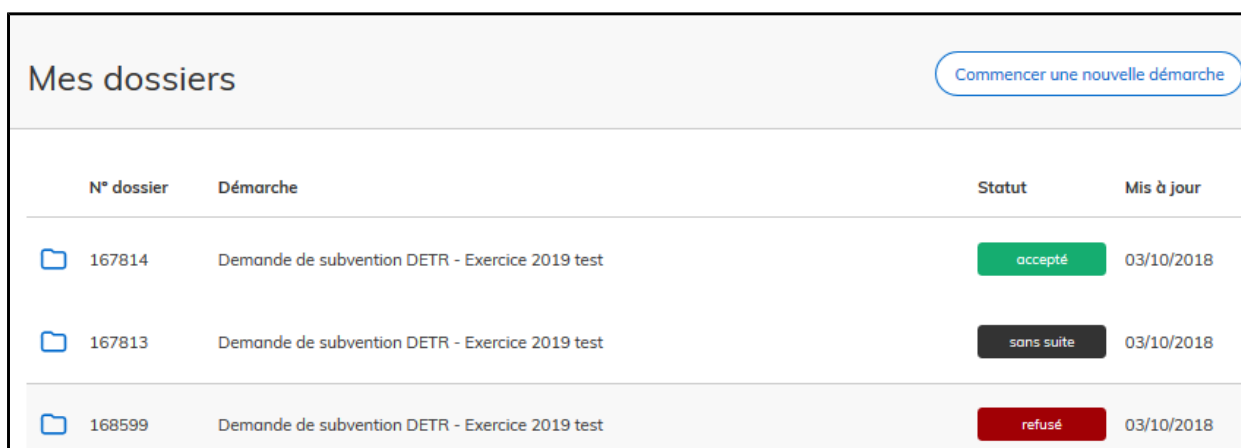
**Mails automatiques :**

En revanche, vous serez informé, par mail automatique, de la complétude de votre dossier de demande subvention sur la boîte mail enregistrée lors de la création de votre compte. Aucun courrier complémentaire ne sera transmis.

De même, la décision d'attribution (arrêté préfectoral signé), le refus de votre demande de subvention ou le classement sans suite vous seront également communiqués par mail automatique.

**Votre dossier passera du statut "en instruction" au statut "accepté", "refusé" ou "classé sans suite".**

En revenant sur la liste des dossiers, vous pourrez également connaître l'issue réservée à votre demande de subvention :



N° dossier	Démarche	Statut	Mis à jour
167814	Demande de subvention DETR - Exercice 2019 test	accepté	03/10/2018
167813	Demande de subvention DETR - Exercice 2019 test	sans suite	03/10/2018
168599	Demande de subvention DETR - Exercice 2019 test	refusé	03/10/2018

## POSER UNE QUESTION SUR VOTRE DOSSIER

En cas de difficulté rencontrée sur la plateforme, vous pouvez vous adresser à la Préfecture de la Creuse - Bureau du Soutien à l'Investissement Territorial - ou à la Sous-Préfecture d'Aubusson :

Préfecture de la Creuse :

Patrice MICHALAK	05.55.51.59.41	<a href="mailto:Patrice.michalak@creuse.gouv.fr">Patrice.michalak@creuse.gouv.fr</a>
Romain LEGAY	05.55.51.59.42	<a href="mailto:romain.legay@creuse.gouv.fr">romain.legay@creuse.gouv.fr</a>
Françoise MATIGOT	05.55.51.59.40	<a href="mailto:francoise.matigot@creuse.gouv.fr">francoise.matigot@creuse.gouv.fr</a>

Sous-Préfecture d'Aubusson :

Virginie CHANARD	05.55.67.71.81	<a href="mailto:virginie.chanard@creuse.gouv.fr">virginie.chanard@creuse.gouv.fr</a>
Sandrine HARTMAN	05.55.67.71.78	<a href="mailto:sandrine.hartman@creuse.gouv.fr">sandrine.hartman@creuse.gouv.fr</a>